



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 4 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES, BAFFOY, BECHU, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DESTIN, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MATONDO, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROQUET, SABY, SONATORE ET MM. BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOUCHET, CATINAT THIERRY (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COLIN, COUDRAY, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GLACE, GOMBAULT, GRAMOSO, HUET, LEDUR, MANIAK, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUX, SENET, ET VALLADE.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. BERCHER FABIEN A M. SENET, MME BERTHELOT CHRISTINE A MME BISON, MME DELACUVELLERIE A M. GAUCHER, M. DELMOND A MME DAUVILLIERS, M. DUQUENOY A M. HUET, M. GAGNEPAIN A M. GOMBAULT, MME LE GOURRIEREC A MME MOLVEAUX, M. LEBLANC A M. MANIAK, M. MARCHAND A MME PASQUET, MME MEIGNANT A M. ROUSSEAU SEBASTIEN, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME ROSSI A M. LEDUR, M. ROUSSEAU ALAIN A MME FAUTRAT, M. ROUSSEAU BENOIT A M. CIRET, M. THERET A M. MERCIER, M. VALOGNES A MME SONATORE ET MME VELLERET A M. COLIN.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES BAUDOIN, DURONSSOY, LANZAROTTI, MARCHAND, SLOBADZIAN ET MM. AMANY, BOSSARD, BRANCHE, CATINAT THIERRY (LABROSSE), DUFRENNE, GUERIN, LATCHERE, LELE, LETURGIE, MARTIN, PINTAT, ROUSSEAU FRANCK ET TELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GIRAUD.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	85
PRESENTS :	50
POUVOIRS :	17
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	18
VOTANTS :	67

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

▪ **DÉCISION N° ST 19-007 DU 22 MAI 2019**

« CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS BEUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS (PETR) AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE 2019 – VOLET N° 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS ».

▪ **DÉCISION N° 19-076 DU 23 MAI 2019**

« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE SOCIAL – EPICERIE SOCIALE ».

▪ **DÉCISION N° 19-080 DU 24 MAI 2019**

« PORTANT MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES SERVICES A LA POPULATION ».

▪ **DÉCISION N° 19-083 DU 28 MAI 2019**

« CONCERNANT LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE DU CENTRE CULTUREL DU MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 19-084 DU 28 MAI 2019**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE « FEUX DE LOIRE » POUR L'INSTALLATION D'UN FEU D'ARTIFICE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2019 ».

▪ **DÉCISION N° 19-085 DU 28 MAI 2019**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LES VOIX DE RIVENDELL » POUR L'INSTALLATION D'UN CONCERT CHORALE LE SAMEDI 22 JUIN 2019 DANS L'EGLISE SAINT MARTIN A MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° 19-086 DU 28 MAI 2019**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « MUSIC MODE » POUR L'INSTALLATION D'UN BAL POPULAIRE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2019 ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

#### AFFAIRES GENERALES

**19-07-AFG-01 MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PARTAGEE POUR LA MAISON DE VILLE ET DES ASSOCIATIONS SIGNEE AVEC LA CCPG.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la version consolidée de la convention d'occupation telle qu'annexée à la présente délibération.

**19-07-AFG-02 TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU GIP RECIA.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- **AUTORISE** Mme le Maire à dénoncer la convention antérieure.
- **APPROUVE** les termes de la convention entre la ville du Malesherbois et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État.
- **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

*Arrivée de Mme MATONDO.*

**19-07-AFG-03 TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU GIP RECIA – CHANGEMENT D'OPERATEUR DE TRANSMISSION.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RENOUVELLE** son souhait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention entre la ville du Malesherbois et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État.
- **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

**19-07-AFG-04      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE 23 RUE SAINT-MARTIN – MALESHERBES – 45 330 LE MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail commercial à intervenir avec M. AMDAA Karime pour une durée de 3 années entières et consécutives à compter du 15 juillet 2019.
- **DONNE** à Mme le Maire ou à l'Adjoint délégué toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.
- **DIT** que les locaux donnés à bail sont situés 23 rue Saint-Martin à Malesherbes (45 330 LE MALESHERBOIS) et dépendent d'un ensemble immobilier cadastré préfixe 191 AD n°712, comprenant, en l'état :
  - Au rez-de-chaussée : trois pièces,
  - Au 1<sup>er</sup> étage : trois pièces,
  - Au 2<sup>ème</sup> étage : trois pièces mansardées

La cour constituant une partie commune.

- **PRECISE** que le montant mensuel du loyer, hors charges, est fixé à 469.24 €.
- **INDIQUE** que les recettes seront inscrites au budget principal au chapitre 75.
- **PRECISE** que ce bail est conclu sous seing privé.

*Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.*

**RESSOURCES HUMAINES**

**19-07-RH-01      TRANSFERT DE PERSONNEL COMMUNAL A LA CCPG DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « SPORT ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le transfert des personnels communaux suivants, au sein de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :
  - 1 Adjoint Technique à temps complet,
  - 1 Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 2 Adjoints Techniques territoriaux principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - 1 Educateur Territorial des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à ce transfert.

➤ **PRECISE** que les postes ainsi transférés seront supprimés du tableau des effectifs lors d'une prochaine délibération.

**19-07-RH-02      MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'Assistant d'enseignement principal de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à 8 h 45.
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste.

❖ **CULTURE-ANIMATION-LOISIRS.**

**19-07-CAL-01      TARIFS DES SPECTACLES DU SECOND SEMESTRE 2019 DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs et la grille des spectacles programmés au second semestre 2019 et organisés par le Service Culturel de la Commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que tous les actes liés à ces opérations sont ou seront signés par Madame Le Maire ou l'Adjointe déléguée.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré et aux chapitres concernés.
- **PRECISE** que les attributions « Entrée gratuite » ont été listées pour le Diffuseur dans chaque contrat des spectacles et pour l'Organisateur lors de la Commission « Culture » du 7 mai 2019.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ **VIE SPORTIVE.**

**19-07-SPO-01      AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PRISE DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS AVEC LA CCPG.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (32 contre, 27 pour et 8 abstentions) :

- **N'APPROUVE PAS** le projet de convention cadre de mise à disposition par la CCPG des équipements sportifs au profit des communes de Beaune La Rolande, « Le Malesherbois », Puiseaux.
- **PRECISE** que toute modification fera l'objet d'un avenant validé par le Conseil municipal.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.****19-07-SCOL-01 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** la modification du règlement intérieur du transport scolaire telle que présentée dans le projet de règlement joint en annexe.
- **PRÉCISE** que ce règlement sera disponible à la Mairie et dans les locaux des services concernés ainsi que sur le site internet et qu'il sera affiché au service scolaire.
- **INDIQUE** que ce règlement sera signé par les familles concernées.
- **DIT** que ce règlement sera applicable à compter du lundi 2 septembre 2019.

**19-07-SCOL-02 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT (FRAIS D'ECOLAGE) DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de fixer, pour l'année scolaire 2019/2020, la participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles du Malesherbois, pour les enfants résidant hors du territoire communal, à :
  - 1 700 € par élève de maternelle ;
  - 1 000 € par élève de primaire ;
  - 2 200 € par élève d'ULIS école.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74 du budget des exercices concernés.
- **DIT** que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2019/2020.

**19-07-SCOL-03 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT (FRAIS D'ECOLAGE) D'UN ELEVE SCOLARISE A TEMPS PARTIEL SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de fixer à titre exceptionnel les frais de scolarité à un montant de 1 108.50 € pour l'élève fréquentant à temps partiel la classe ULIS de l'école Château-Vignon et résidant sur la commune de Boynes, pour l'année scolaire 2018 / 2019.
- **PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 du budget de l'exercice concerné.

**19-07-SCOL-04 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS, DE MATERIELS ET DE LOCAUX DE LA CCPG AU PROFIT DE LA COMMUNE DU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint à signer la convention de mise à disposition d'agents, de matériels et de locaux de la CCPG pour les interventions des personnels d'animation sur les écoles élémentaires du territoire du Malesherbois.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre concerné et budget des exercices concernés.

**19-07-SCOL-05      AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE JEUX PEDAGOGIQUES DE LA CLASSE ULIS-ECOLE AU BENEFICE DE LA CCPG.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint à signer la convention de mise à disposition de la CCPG des jeux pédagogiques utiles à la classe ULIS-Ecole de Puiseaux.
- **PRECISE** que cette mise à disposition se fait à titre gracieux.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire,  
  
Delmira DAUVILLIERS